



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 4 du 14 09 2021



Campagne 2021-2022



**A retenir cette semaine :**

**Colza :**

- arrivée des premières grosses altises. Pensez à mettre en place les cuvettes jaunes.
- un retour des pluies heureux, mais pas de partout.

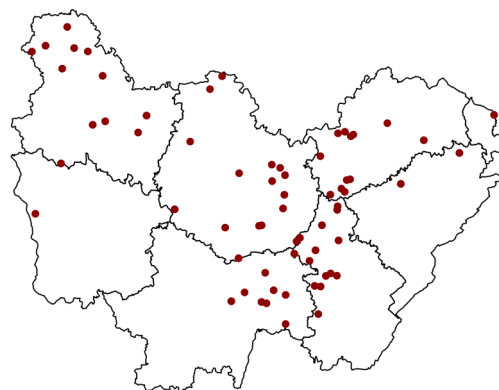
**Sommaire**

<a href="#">Colza</a>	p 02
<a href="#">Tournesol</a>	p 07
<a href="#">Soja</a>	p 07
<a href="#">Betterave</a>	p 07



**Réseau 2021-2022**

Parcelles BSV observées du 2021-09-08 au 2021-09-14

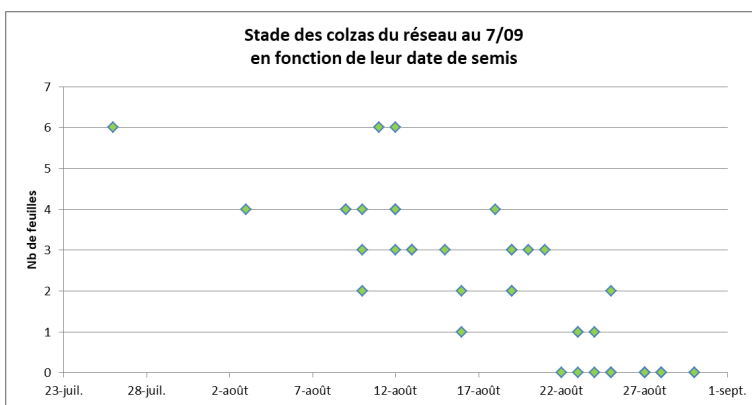
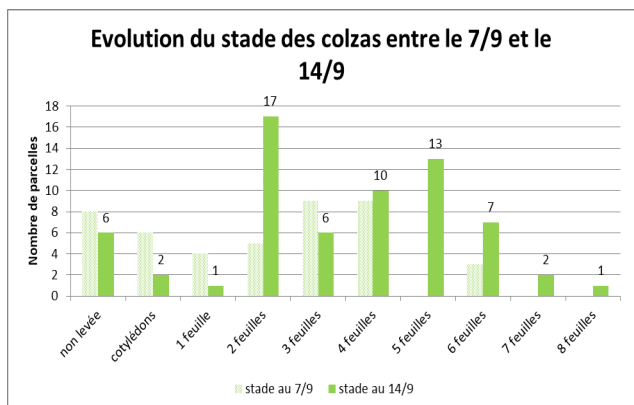


Le réseau BSV Bourgogne - Franche Comté est en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **65 parcelles** soit 20 parcelles de plus que la semaine dernière.

Ci-contre, chaque parcelle est représentée par un marqueur.

**Stades des colzas**

Aujourd'hui, la quasi-totalité des colzas est semée. Les plus avancés sont au stade 7-8 feuilles. Les petites pluies en cours font du bien et vont permettre aux derniers semis de lever. Malheureusement ces pluies sont parfois très locales. Certaines parcelles présentent encore des levées hétérogènes et/ou de faibles densités (parfois moins de 10 pieds/m<sup>2</sup>).



**Mise en œuvre des pièges**

Les grosses altises sont arrivées : il est urgent de mettre en place le piège (cuvette semi-enterrée). Pour plus de détail, voir les 3 BSV précédents.





## Ravageurs

Depuis la semaine dernière, le risque limaces a augmenté avec le retour des pluies. Les températures estivales des derniers jours ont été favorables aux premiers vols de grosses altises.

## Limaces

Beaucoup de parcelles sont encore à des stades sensibles. Le retour des pluies favorise l'activité des limaces. Le risque est accru sur sol motteux, avec des résidus pailleux.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Seuil indicatif de risque** : il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.
- **Observations** : cette semaine, les limaces sont signalées dans **6 parcelles** du réseau.
- **Analyse du risque** :

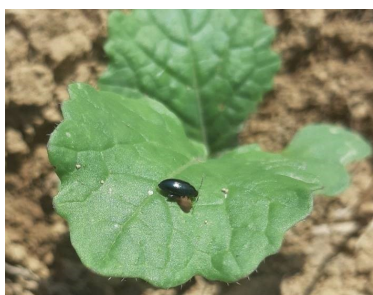
Le niveau de risque diffère d'une parcelle à l'autre et dépend essentiellement :

- du stade des colzas : 50% des parcelles du réseau sont encore à des stades sensibles.
- **du retour ou pas de la pluie : Dans les secteurs où il y a eu des passages pluvieux, le risque est en augmentation et il faut rester vigilant.**



Des solutions de biocontrôle à base de phosphate ferrique existent.

## Grosses altises (altises d'hiver)



Les grosses altises sont arrivées. Elles sont piégées dans 2/3 des parcelles (42 sur 59).

La grosse altise est facilement reconnaissable avec ses pattes en forme de « cuisses de grenouilles ».

Les dégâts occasionnés sont actuellement des dégâts liés **aux adultes** qui se nourrissent des jeunes feuilles de colza.

-**Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

-**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite. Ce seuil n'est atteint dans aucune parcelle du réseau pour le moment.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Grandes cultures n° 4 du 14 09 2021

Le tableau ci-dessous liste les pièges de grosses altises du réseau ainsi que le nombre d'adultes capturés.

départ	commune	Nb de grosses altises dans piège	départ	commune	Nb de grosses altises dans piège
21	AGENCOURT	3	70	AILLEVANS	1
21	AGENCOURT	4	70	BOUGNON	12
21	BEIRE-LE-CHATEL	34	70	CHANCEY	1
21	BLIGNY-SUR-OUICHE	3	70	CHOYE	2
21	BRESSEY-SUR-TILLE	2	70	CUGNEY	1
21	CHAIGNAY	1	70	FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	10
21	CORCELLES-LES-ARTS	13	70	FRANCOURT	5
21	FAIN-LES-MONTBARD	4	70	HUGIER	2
21	MARLIENS	8	70	LAVONCOURT	1
21	PICHANGES	15	70	MONT-SAINT-LEGER	0
21	RUFFEY-LES-ECHIREY	25	70	PESMES	2
21	SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	3	71	BAUDRIERES	0
21	SAINT-MARTIN-DU-MONT	2	71	BAUDRIERES	0
25	POULIGNEY-LUSANS	4	71	LESSARD-EN-BRESSE	2
25	PRESENTEVILLERS	0	71	SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	1
39	ANNOIRE	2	71	SEVREY	0
39	AUTHUME	2	71	SIMARD	0
39	BALAISEAUX	1	89	BRIENON-SUR-ARMANCON	0
39	DESNES	6	89	FOUCHERES	2
39	LES HAYS	2	89	GY-L'EVEQUE	0
39	MONTBARREY	2	89	LES SIEGES	0
39	RELANS	2	89	MALAY-LE-PETIT	0
39	SAINT-AUBIN	1	89	MONTACHER-VILLEGARDIN	0
39	SAINT-AUBIN	5	89	NOYERS	0
39	SAINT-LOTHAIN	0	89	SAINPUITS	1
39	SALIGNEY	0	89	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	18
39	SELLIERES	1	89	SAMBOURG	11
39	SERMANGE	2	89	THORIGNY-SUR-OREUSE	0
39	VERS-SOUS-SELLIERES	4	90	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	0
58	VARENNES-LES-NARCY	0			



**- Analyse du risque :**

- **pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles**, le risque est moyen. Surveiller en priorité les bordures de parcelles et celles à proximité d'anciens colzas.



- **pour toutes les autres situations** (colza non levé ou avec 4 feuilles et plus) : le risque est faible.



**Altises des crucifères ou petites altises**

Les périodes de risque et le seuil indicatif de risque sont les mêmes que ceux de la grosse altise (voir ci-dessus).

**La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.**

**Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.**

**Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)**

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observez méticuleusement sous les feuilles.

- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10

**- Observations :**

Une légère augmentation de la présence de pucerons verts est constatée dans le réseau. Seulement trois parcelles dépassent le seuil de 20% de pieds porteurs.

	% de plante avec pucerons verts	
21	BEIRE-LE-CHATEL	15
21	CORCELLES-LES-ARTS	85
21	MARLIENS	2
39	MONTBARREY	3
39	VERS-SOUS-SELLIERES	10
89	MALAY-LE-PETIT	10
89	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	40
89	SAMBOURG	25
89	THORIGNY-SUR-OREUSE	5



Photo : Emmanuel Bonin (Soufflet Agriculture)

**- Analyse du risque :**

Le risque est faible à moyen pour le moment.



**Autres ravageurs observés ponctuellement**

Divers ravageurs sont observés de manière ponctuelle au sein du réseau (criquet, noctuelle, tenthrède).



Photo de noctuelle : E. Bonin (Soufflet Agriculture)



Photo de morsures de tenthrède : E. Courbet (CA 70)



Photo de criquet dans une parcelle en semis direct du Jura  
P. Chopard (CA 39)





# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 4 du 14 09 2021



Les récoltes ont commencé pour ces 2 espèces.



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

